

Jean-Pierre Sueur avait déposé en 2019 une proposition de loi sur les biens mal acquis. Celle-ci a été adoptée par le Sénat. Elle avait pour objet de faire en sorte que les biens issus de la corruption internationale confisqués par la Justice reviennent effectivement aux populations spoliées (populations des pays pauvres, le plus souvent).

Bien que le gouvernement se fût engagé à une adoption de ces dispositions pour fin 2019... cette proposition de loi attend toujours.

C'est pourquoi Jean-Pierre Sueur est revenu sur ce sujet lors du débat sur le budget de la Justice, évoquant notamment l'article de Patrick Lefas et Francine Lepany paru dans *Le Monde* du 3 décembre.

>> [Lire l'article du Monde](#)

>> [Lire la proposition de loi relative à l'affectation des avoirs issus de la corruption transnationale](#)

Son intervention (compte-rendu analytique)

M. Jean-Pierre Sueur. – La corruption transnationale représente entre 20 et 40 % de l'aide mondiale au développement. Des pays pauvres sont honteusement pillés par leurs prétendues élites qui achètent des hôtels particuliers à Paris et sur la Côte d'Azur. L'an dernier, le Sénat a adopté à l'unanimité une de mes propositions de loi afin que les biens réquisitionnés par la justice aillent aux populations spoliées. La ministre Mme de Montchalin s'était engagée à ce que le sujet soit réglé en loi de finances. L'Assemblée nationale a voulu faire un rapport qui a abouti aux mêmes conclusions. Mais cette question est toujours paralysée. J'ai sollicité un rendez-vous auprès de vous et je serais heureux que vous puissiez nous recevoir pour débloquent cette situation. Dans l'affaire Obiang - le vice-président de la Guinée Équatoriale -, le tribunal de Paris a considéré que l'État ne pouvait « moralement » bénéficier de la confiscation des biens. Des associations, comme Transparency International, se sont mobilisées. S'il y a une volonté, nous pourrions régler cette question.

M. Antoine Lefèvre, rapporteur spécial. – Je comprends qu'il s'agit d'un amendement d'appel. Retrait ?

M. Éric Dupond-Moretti, garde des sceaux. – Je suis sensible à cette question. Je connais bien ces dossiers pour y avoir été confronté dans ma vie antérieure, alors que je n'étais pas pharmacien (Sourires) Avis favorable à ce que nous nous rencontrions pour avancer le plus vite possible. Retrait ?

M. Jean-Pierre Sueur. – Je ne me prévaux de rien de moins que de l'unanimité du Sénat. Compte tenu de cette volonté commune, je retire cet amendement.